

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

---

*G. de Closmadeuc*

ÉPISODES DE LA CHOUANNERIE DANS LE MORBIHAN

---

1<sup>o</sup>

# FAUX CHOUANS A VANNES

EN 1795

2<sup>o</sup>

COMLOT CHOUAN CONTRE LA VILLE DE VANNES — 1796

PAR LE D<sup>r</sup> G. DE CLOSMADÉUC.



VANNES

IMPRIMERIE GALLES, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

—  
1899

## LES FAUX CHOUANS A VANNES

EN 1795

---

Peu de temps après l'affaire de Quiberon, la chouannerie s'était reconstituée et ses bandes tenaient la campagne.

La ville de Vannes, siège des administrations civiles et militaires, était pourvue d'une garnison qui la garantissait, jusqu'à un certain point, contre les entreprises du dehors ; mais elle se savait cernée et les communications avec les communes environnantes n'avaient lieu qu'au moyen d'escortes bien armées. On était continuellement sur le qui-vive.

Un des stratagèmes employés par l'autorité militaire consistait à déguiser en chouans des patrouilles qui, à leurs risques et périls, parcouraient les alentours de Vannes et arrêtaient les gens suspects. De leur côté, les chouans rendaient la pareille aux républicains, en s'affublant de l'uniforme des *bleus*, pour certaines expéditions nocturnes, dont les patriotes, les fonctionnaires, les acquéreurs de biens nationaux et les prêtres assermentés payaient les frais.

Au mois de novembre 1795 (22 brumaire, an IV), à la tombée de la nuit, par ordre supérieur, un détachement d'officiers, sous-officiers et volontaires du 10<sup>e</sup> bataillon du Var, en costume de chouans, sortait par la porte Saint-Vincent et se dirigeait vers la commune de Séné. Arrivée à une demi-lieue au sud de Vannes, à la hauteur d'Arcal, la patrouille s'était divisée. — Une des escouades faisait la rencontre, dans la *lande de l'Ormeau*, de trois individus,

dont un, nommé *François Lefol*, âgé de 19 ans, charpentier, prenant les soldats pour de vrais chouans, les accosta en criant : Vive le roy ! — Ceux-ci lui dirent qu'ils arrivaient de la Vendée pour grossir les attroupements.

Lefol leur jura, *au nom de Dieu et de la sainte Vierge, qu'il était un bon royaliste et qu'il mourrait pour le roy et la religion.*

Son cousin, Paul Lefol, qui n'avait que 15 ans, pour toute réponse aux questions, se mit à pleurer. — Quant au troisième compagnon, Pierre Gardien, tailleur de pierres, âgé de 26 ans, il avait probablement reconnu les faux chouans, car il déclara hautement qu'il était républicain et montra la cocarde de son chapeau. On la lui arracha et on la foula aux pieds ; on fit même le simulacre de le fusiller. — Il ne broncha pas, répétant toujours qu'il était bon républicain ; on le relâcha, ainsi que le jeune Paul.

Joseph Lefol continuait à fraterniser avec les soldats du Var. Il leur racontait qu'il avait combattu à Quiberon ; qu'il avait tué une vingtaine de bleus et qu'il s'était sauvé dans un canot. — Il avait fait cadeau de son fusil à son parent, J.-M. Chrestien, capitaine de chouans à Grand-Champ.

Ils cheminaient ensemble, lorsqu'un coup de feu retentit, puis on vit apparaître un groupe de chouans qui amenaient prisonnier un officier républicain, les mains liées derrière le dos.

Dès que Lefol l'aperçut : « Tiens, dit-il, c'est Dumény, capitaine-adjutant major. C'est un foutu gueux. Il faut le fusiller. » Il s'offre même pour la besogne. — On lui passe un fusil non chargé. — L'officier républicain est mis à genoux, à huit pas. Lefol le couche en joue ; le coup rate. — Impatienté, il frappe la terre de sa crosse et fait le mouvement de se jeter sur Dumény pour l'embrocher ; on l'arrête. — Sur ces entrefaites, on présente Lefol au commandant, qu'on lui dit être un marquis émigré.

Chemin faisant, comme on approche de la ville, Lefol dit qu'il serait bon de se débarrasser du prisonnier républicain. Quelques hommes l'entraînent derrière un fossé. — On

entend bientôt des cris comme ceux d'un individu qu'on assassine. Lefol lève son chapeau en l'air et s'écrie : « Tant mieux — c'est un coquin de moins. »

Les exécuteurs reviennent et exhibent le portefeuille et la montre de Dumény, qu'ils assurent avoir tué à coups de bayonnette. François Lefol exulte ; il tourne et retourne la montre. « Nous vendrons cela, dit-il, pour riboter. — Je sais une maison où, avec le prix, nous ferons un bon souper. » En chemin on cause de la chouannerie.

Lefol explique que « les chouans ne se battent pas comme les Vendéens. Leur méthode est de se cacher et de s'embusquer derrière les fossés ; de fusiller ceux qui passent et de s'esquiver lorsqu'ils voient qu'ils ne sont pas les plus forts. »

Il est convenu qu'on s'introduira en ville. Une fraction de la patrouille entrera par la porte Saint-Vincent, au moyen du *mot d'ordre* qu'on a trouvé dans le portefeuille de l'officier — les autres rentreront par les faubourgs avec Lefol. On chante des chansons républicaines pour ne pas éveiller les soupçons. Lefol, chaque fois, ricane et dit à voix basse : « m. pour la république. »

On entre dans une maison. — Là, on présente à Lefol un individu enveloppé d'une large houppelande ; on lui dit que c'est un prêtre, on l'appelle M. l'abbé ; il demande à Lefol s'il connaît, à Vannes, de bons royalistes. Lefol nomme M. Dondel, M. Erulon et autres. Ce n'était rien moins que l'adjutant général Evrard qui le faisait jaser, et devant lequel Lefol affiche de nouveau ses idées royalistes.

Ce n'est pas tout. On va le conduire chez le général vendéen, Charette, qui se cache à Vannes. — C'est au général républicain, Lemoine, qu'on le présente. Persuadé qu'il est en face de Charette, Lefol crie : Vive le roy ! — et répète qu'il a été à Quiberon, qu'il a massacré les bleus par douzaine, et que son fusil est entre les mains de son cousin Chrestien, à Grand-Champ, auquel on peut s'adresser pour avoir des renseignements sur lui. — Il combattra et mourra pour son roy.

De là, l'escouade de faux chouans, y compris Lefol, se rend dans une maison où se trouve l'adjudant major Dumény. Lefol, stupéfait en voyant celui qu'il croyait mort, pâlit et dit : « J'ai été trompé. »

On l'emmène en prison. — Il était de bonne prise. L'autorité militaire allait le juger militairement, c'est-à-dire le faire fusiller.

C'était un enfant d'Auray, neveu d'un constructeur de navires de Vannes, bon garçon au fond.

Les magistrats civils s'interposèrent. — Le citoyen Lucas-Bourgerel, accusateur public, signifia au général en chef que la cause était du ressort de la juridiction criminelle, et qu'il protestait contre la prétention du conseil de guerre et cette violation des principes, invoquant les articles 204, 237, 238 de l'acte constitutionnel.

L'autorité militaire se dessaisit.

Le citoyen Mancel, juge près le tribunal criminel, fut chargé de procéder aux interrogatoires. Tous les témoins furent entendus, officiers, sous-officiers et volontaires du bataillon du Var, qui avaient été acteurs dans les scènes tragi-comiques de l'arrestation de Lefol.

Le général Lemoine, commandant du département, et l'adjudant général Evrard durent comparaître également devant le juge instructeur. On trouvera tous ces interrogatoires dans un dossier spécial des liasses du tribunal criminel (arch. du Morbihan — L. 1377).

Après deux mois de détention préventive, le jeune Lefol comparait devant le tribunal criminel, le 4 janvier 1796 (15 nivôse, an IV).

L'accusé avait pour défenseur le citoyen Jollivet, l'avocat le plus distingué de Vannes.

Devant les juges, François Lefol expliqua qu'il se promenait du côté d'Arcal, lorsqu'il fut accosté par une troupe de chouans, ou qu'il croyait tels. — On lui commanda de crier : Vive le roy ! — ce qu'il fit. Il ne nie pas qu'il ait dit qu'il était un échappé de Quiberon ; qu'il avait tué des bleus

par douzaine, etc.; « mais il ne s'était porté à tenir ce langage que par la crainte de la mort. » — On l'a forcé de prendre un fusil et de tirer sur l'officier républicain, sous peine d'être fusillé. — Il a cru que l'officier Dumény avait été éventré à la bayonnette. A partir de ce moment, il a senti sa tête tourner ; on a fait de lui ce qu'on a voulu ; on l'a conduit en plusieurs endroits en le trompant. — On lui a fait signer « qu'il était bon royaliste. Il n'est revenu à lui que quand il a revu l'officier Dumény qu'il croyait mort, etc. »

La cause était de celles qui peuvent se plaider. L'habile défenseur ne manqua pas d'en tirer parti. Il dut faire ressortir la moralité plus que douteuse des procédés employés pour découvrir et recruter des coupables. — Et, en passant, il fit probablement allusion aux excès de toute sorte et à l'indiscipline de ce bataillon du Var, qui ne cessait de molester la population, à l'instigation de son chef, le trop fameux commandant Guidal.

Le tribunal criminel ne condamna François Lefol qu'à quatre mois de détention, tout en déclarant « que dans les différents délits dont il est accusé, et même en partie convaincu, ledit Lefol semble avoir cédé aux impressions de la peur, etc... que néanmoins... la conduite qu'il a tenue le range dans la classe des prévenus de chouannage, etc. » (Tribunal criminel, reg. 1347.)

Ce jugement mitigé ne plut pas aux militaires du bataillon du Var. Le lendemain, sous prétexte de la fête des rois, ils parcouraient les rues, en vociférant, frappant aux devantures et maltraitant les habitants, qu'ils traitaient de contre-révolutionnaires.

La municipalité, se faisant l'interprète de la population, dénonça les faits au ministre de la guerre et sollicita le renvoi du bataillon (17 nivôse, an IV — 6 janvier 1796).

François Lefol, réintégré en prison, pour purger sa condamnation, paya cher son équipée du *Champ de l'Ormeau*. Il ne tarda pas à contracter le typhus. Il fut transporté chez son oncle, à Calmont-bas, et mourut (17 ventôse, an IV) deux mois après sa condamnation.

Le mois suivant, le même bataillon du Var suscitait une affaire criminelle, bien autrement grave, — dans laquelle on tentait d'impliquer, non seulement le citoyen Jollivet, le défenseur de Lefol, mais encore son confrère, le citoyen Jourdan, c'est-à-dire les deux premiers avocats de Vannes.

## II.

### COMLOT CHOUAN CONTRE LA VILLE DE VANNES. L'ESPION GIRAUDEAU, 1796.

L'espionnage et la provocation ont toujours joué un grand rôle en temps de guerre civile. Entre adversaires, on n'est pas scrupuleux sur le choix des moyens. Sous ce rapport la police du Consulat et de l'Empire n'a rien à envier aux gouvernements qui ont précédé ou suivi. Les événements que nous allons raconter se passent, à Vannes, en 1796.

Au commencement de l'année 1796, malgré le désastre de Quiberon et les sanglantes exécutions qui avaient eu lieu, la chouannerie n'avait pas désarmé. Ses bandes s'étaient peu à peu reformées sur toute la surface du Morbihan. Trop faibles pour lutter par grandes masses, les chouans s'étaient répartis par petits groupes, dans les campagnes, pillant les villages suspects, attaquant les militaires isolés, surprenant les convois et les diligences, assassinant les fonctionnaires et les habitants réputés patriotes, et, de temps en temps, se réunissant en plus grand nombre, pour favoriser le débarquement d'armes et de munitions que les Anglais ne cessaient de leur fournir.

Presque tous les chefs chouans avaient échappé à la catastrophe de Quiberon : Georges Cadoudal, Mercier-la-Vendée, Guillemot-sans-Pouce, Bonfils de Saint-Loup, Brulon, Lantivy, Leridant, De Bar, De Sol, le chevalier Desilz, Guillemot, roi de Bignan, les deux Rohu, Hervé, dit la Joie, Éveno, dit Hector, D'Allègre, Saint-Romain, Du Chaila, dit la Couronne, Kobbe, dit la Ronce, Trebur, dit Duchemin, Roquefeuil, Grignon, Jean Jan, Lorcé, dit l'Invincible, Lamour, Lanjegu, Pioger, dit Sans-Pitié, et vingt autres.

Les chouans avaient de nombreuses intelligences dans les principaux bourgs ; ils en avaient dans les villes. Des soldats déserteurs les rejoignaient chaque jour et les renseignaient sur l'effectif des garnisons, les dépôts d'armes et de munitions. Des dames royalistes, des femmes du peuple ou des enfants se chargeaient des correspondances avec l'extérieur et aidaient aux évasions.

De son côté l'autorité militaire trouvait ses espions parmi les émigrés et les chouans, faits prisonniers à Quiberon et détenus dans les maisons d'arrêt. Le complot du Père-Eternel avait été découvert, grâce aux dénonciations de prisonniers (25 thermidor).

Cadoudal et Mercier rôdaient autour de la ville de Vannes, qu'ils espéraient surprendre par un coup de main nocturne, avec des complicités multiples.

Au mois de février 1796, Cadoudal put croire que le moment était arrivé de réussir. Il venait de nouer une intrigue avec des militaires du 10<sup>e</sup> bataillon du Var, sur lesquels il comptait pour lui faciliter l'entrée en ville, l'égorgeant de la garnison et des patriotes, l'enlèvement des armes et des caisses de la République, la délivrance des prisonniers, émigrés et chouans. Voici dans quelles circonstances le complot fut ourdi et bientôt découvert.

Dans les premiers jours de février 1796, un volontaire du 10<sup>e</sup> bataillon du Var, nommé Giraudeau, étant de garde à la maison de justice, fut placé de faction dans l'intérieur du cachot où était détenu un nommé Gardon (des Alliers).— Celui-ci avait figuré comme chef de brigands dans l'insurrection du mois de mars 1793, et avait été parmi les envahisseurs de la Roche-Bernard. — Il avait fait sa soumission le 7 frimaire, an III, mais n'avait pas tardé à se mal conduire. Depuis le 20 vendémiaire, an IV, il subissait, dans les prisons de Vannes, une condamnation à deux ans de détention, pour injures envers un officier (floréal, an III), et pour avoir fait partie d'une bande armée, qui, la nuit, avait envahi le domicile d'un citoyen, pour lui extorquer des armes et de l'argent.

Gardon entama la conversation avec le volontaire Giraudeau, qui se mit à tenir des propos défavorables à la République. Gardon conduisit Giraudeau dans la chambre d'un prêtre déteu qu'il nomma Robinet, mais dont le vrai nom était Robin, ex-vicaire d'Inzinac. Celui-ci le félicita des sentiments royalistes qu'il avait manifestés, lui fit boire un coup d'eau-de-vie et l'engagea à tâcher d'être souvent de garde à la prison. Deux jours après, Giraudeau étant encore de garde, pria le prêtre Robin de le mettre en rapport avec les chefs du parti qu'il désirait servir.

Quelques jours après, Giraudeau, par le moyen de la ménagère qui portait à manger au prêtre, est adressé à une boulangère, surnommée la *petite Veuve*, rue de la Fontaine. Celle-ci l'envoie à un papetier qui le conduit au village du Fozo, chez un nommé Lagadec, courrier des chouans, ainsi que sa femme. Là, on lui dit que les messieurs du conseil royaliste et les généraux seraient bien aises de lui parler.

Le lendemain, Giraudeau revient au Fozo. Lagadec le conduit, à travers champs, au château du *Reste*. Il y trouve *Lemercier*, de Bignan, membre du conseil royaliste, qui lui promet une récompense de douze louis, s'il peut faire tuer ou empoisonner Lenoir, qui servait de guide aux colonnes républicaines.

Giraudeau accepta et reçut, comme avance, quatre louis.

Le lundi suivant, Giraudeau se rend à Kerango, en Plescop, où il se rencontre avec *Lemercier* et *Georges* (Cadoudal) qui lui posent la question : De quelle manière désirez-vous nous servir ?

Giraudeau répondit que, sans coup férir, il pourrait leur faire prendre la ville de Vannes. On le questionne sur l'état de la garnison, des casernes, etc. Giraudeau donne sur tous ces points des explications satisfaisantes.

Quelques jours après, il retourne à Kerango. *Georges* et *Lemercier* y sont, avec d'autres chefs : *Tanguy*, officier, *Brulon*, chef de division, *Leridant*, officier, *Kobbe*, capitaine de cavalerie; *Piogger*, dit Sans-Pitié, chef de canton; *Cousin*, officier; *Petit Georges*, officier, blessé à la cuisse droite à

l'affaire d'Elven; *Francheville*, officier; *La Vendée*, général en chef, décoré d'une croix de Malte ou de Saint-Louis.

Entre *Georges*, *Lemercier* et lui, il fut question d'une marche sur Vannes. Il était important qu'il se procurât un plan de la ville, qu'il ferait passer par François, ingénieur.

Giraudeau revint à Vannes.

Le lendemain, une femme Legal remit à Giraudeau un paquet, destiné au citoyen Bourgeois, de Vannes. Giraudeau décacheta le paquet. Il y trouva trois lettres adressées à Bourgeois, et deux autres lettres timbrées de la poste à Vannes, adressées à Bourgeois, négociant à Lorient. Une dernière était destinée aux administrateurs du département.

Derrière deux des lettres au citoyen Bourgeois, était écrit : « Vous prendrez 10,000 piastres, qui ont dû être remises à M. Jollivet, de Vannes (homme de loi et avocat). »

Giraudeau recacheta le paquet et va à la recherche du citoyen Bourgeois. Une femme, *Julie Maguero*, se charge du paquet et revient en disant que Bourgeois est absent, et que le citoyen Jourdan (autre homme de loi) est son agent d'affaires.

Giraudeau se rend chez ce dernier. L'avocat Jourdan y met d'abord de la discrétion et lui dit qu'aucun argent ne lui a été remis; puis il l'aurait complimenté sur les sentiments qu'il manifeste et engagé à revenir le soir — ce qu'il fit. Si on s'en tient aux déclarations de Giraudeau, ce n'est qu'à ce moment qu'il se décida à tout avouer à ses supérieurs. Nous croyons plutôt que, dès le début, il agissait à l'instigation de son chef de bataillon, Emmanuel Guidal. L'adjudant général Évrard fut mis au courant.

Giraudeau est autorisé à continuer ses démarches et à en rendre compte à ses chefs, journellement. On lui adjoint le caporal Michaud, du même bataillon, qui, lui aussi, se présentera comme royaliste et prêt à servir la chouannerie.

Les deux camarades se rendent, un soir, à Kerango en Plescop, à 8 kilomètres de Vannes, ancienne résidence d'été de l'évêque du diocèse, et s'abouchent avec *Georges* et ses

lieutenants. Une conférence secrète a lieu immédiatement entre Georges, Le Mercier, Cousin, Tanguy et Giraudeau. Le caporal Michaud n'y assiste pas.

Entre Giraudeau et les chefs chouans, il fut décidé que le lendemain, dans la nuit du 22 au 23 pluviôse (10 et 11 février), on s'introduirait dans Vannes, par la route de Locminé.

Giraudeau assura qu'un grand nombre de volontaires du bataillon partageaient ses sentiments. On s'arrangerait de façon à en avoir au moins trois dans chaque poste ; deux d'entre eux joueraient aux cartes et perdraient. Ils sortiraient pour aller acheter de l'eau-de-vie, dans une maison désignée, sous prétexte qu'elle était vendue moins cher ; on y mélangerait du tabac et on enivrerait le corps de garde. Le troisième volontaire gagné se trouverait de faction, ferait reconnaître les chouans, auxquels on aurait donné le mot d'ordre, comme patrouille, et fermerait les yeux sur la colonne qui défilerait devant lui et envahirait la ville. Pour prix de ce service, chaque factionnaire recevrait 1500 livres et un grade dans l'armée des chouans.

Il fut convenu qu'on se porterait aux casernes, dont les portes seraient gardées par un factionnaire affidé. Les soldats seraient égorgés ; on s'emparerait du parc d'artillerie, des caisses nationales ; on mettrait à mort tous les patriotes de Vannes. Les généraux et commandants républicains seraient faits prisonniers pour être fusillés par le reste de la garnison qui échapperait au massacre, afin de pouvoir dire ensuite que les républicains eux-mêmes avaient fusillé leurs chefs, et leur interdire la faculté de rentrer sous les drapeaux de la nation.

Les dépôts confiés aux autorités constituées seraient brûlés. Les membres des administrations partageraient le sort des patriotes. A quatre heures du matin, tout serait terminé. 80 voitures seraient prêtes sur la route de Locminé, pour emporter le produit du pillage.

Il fut recommandé à Giraudeau de dire au citoyen Jourdan de préparer à souper aux membres du comité royaliste de Vannes et de les y retenir jusqu'à la fin de l'expédition, pour qu'il ne leur arrivât aucun mal.

Au dire de Giraudeau, le citoyen Jourdan avait donné le nom et la demeure de deux caissiers du district et de la Guerre, lesquels, sur la plus légère sommation, livreraient leurs clés. On avait appris par lui que le receveur du district, qui n'avait que 6,000 francs en numéraire et en billets d'assignats, ainsi que quelques cuillers et chandeliers d'argent, avait conseillé de retarder le coup jusqu'au 3 ventôse.

A l'issue de cette conférence avec les chefs chouans, Giraudeau s'était empressé d'en révéler tous les détails au général en chef, qui allait prendre ses mesures en conséquence. Des ordres furent donnés secrètement aux chefs de corps de se tenir prêts au premier signal. Les postes furent doublés. Giraudeau et Michaud durent continuer à jouer leur rôle. Tout était préparé pour faire tomber les chouans dans le piège. Par ce coup de filet, on espérait s'emparer de l'état-major de la chouannerie, Georges Cadoudal en tête. La garnison était consignée en attendant l'heure.

Dans la soirée du 22 pluviôse, Giraudeau et Michaud se rendirent chez le boulanger Léo, rue des Fontaines, et le prévinrent que le chef chouan Cousin viendrait lui demander à souper. — A neuf heures celui-ci n'avait pas paru. La femme Léo conduisit les deux militaires chez le jardinier Tanguy, même rue. On n'avait pas vu Cousin. Très peu de temps après onze heures, on entendit frapper à la porte du jardin. C'était Cousin. — Il sortit avec Giraudeau et Michaud. Ils firent leur ronde, pour visiter les postes. Les hommes de garde avaient reçu pour consigne de feindre qu'ils étaient ivres. — Tout semblait aller à merveille. Cousin repartit pour rendre compte de sa tournée au général Georges, qui, partant de Kerango, devait se mettre en marche vers onze heures et arriver à Vannes après minuit.

Les chouans ne se montrèrent pas. — Un fanal avait été vu sur une cheminée de la rue Fontaine. Suivant Giraudeau, il indiquait aux chouans que des mouvements de troupes se faisaient en ville et qu'ils allaient être victimes d'une surprise.

Le coup était manqué. Peut-être ce contre-ordre fut-il l'œuvre de Giraudeau lui-même, pris d'un remords de conscience,

ou saisi, au dernier moment, de la crainte de laisser sa peau dans la bagarre.

Les jours suivants, Giraudeau reçut plusieurs lettres des chefs chouans. On l'invitait à se rendre à Kerango, pour préparer un nouveau coup. Il n'en fit rien, ayant peur de tomber dans un guet-apens. Il écrivit cependant deux lettres, qu'il fit porter à Georges. — Il avait, lui disait-il, emprunté 20 francs à Allanic, boulanger, pour acheter un sabre de hussard et deux pistolets. Avec le consentement de ses chefs, Giraudeau fit effectivement parvenir ces armes à Georges, n'ayant d'autre but que de détourner ses soupçons — et de lui prouver son dévouement à la cause.

Pendant que cette intrigue se déroulait, le général Lemoine recevait l'ordre de quitter le commandement du Morbihan, pour celui de Coutances, en Normandie. Il était remplacé par le général Quantin.

En l'absence du général Quantin, l'adjutant général Evrard en remplissait les fonctions.

Le 5 ventôse, l'adjutant général Evrard, accompagné de Guidal, chef du 10<sup>e</sup> bataillon du Var, et du citoyen Laumailler, commandant de la place, se présentaient devant le directoire du département. Les soldats Giraudeau et Michaud entraient avec eux dans la salle.

L'adjutant général annonce à l'administration la découverte d'un complot ayant pour objet d'envahir la ville de Vannes, d'égorger la garnison et les patriotes, d'enlever le parc d'artillerie et les caisses nationales, etc. etc.

Il remet en même temps sur le bureau :

1<sup>o</sup> Les lettres provenant de la correspondance que le citoyen Giraudeau, agent des chefs militaires, a tenues avec les chefs de chouans, pour découvrir leurs complots; sçavoir :

Une lettre datée du 24 février 1796, portant pour adresse à M. Giraudeau.

Autre lettre, datée de Kerango, 29 février 1796, signée Georges, général en chef, adressée à Giraudeau.

Autre, signée Giraudeau, volontaire, 7<sup>e</sup> compagnie du 10<sup>e</sup> bataillon du Var, sans date.

Autre, datée du 17 février 1796, signée par chiffrature des lettres L. R. avec paraphe, portant pour adresse : à M. Giraudeau, et cachet de cire rouge fleurdelysé avec couronne royale, deux chouans en support, une croix et un glaive en sautoir derrière l'écu.

Autre lettre du 14 février 1796, signée de la même chiffrature, avec l'adresse : à Giraudeau.

Toutes lesquelles pièces ont été reconnues par Giraudeau. Immédiatement après cette remise des pièces, le fusilier Giraudeau est interrogé et, dans une longue déposition, raconte les faits, que nous avons reproduits plus haut, — d'après le procès-verbal, au bas duquel est sa signature.

En présence de ces révélations, le directoire prend un arrêté et décide que les individus nommés dans la déclaration de Giraudeau, seront mandés à l'administration et interrogés devant l'adjutant général Evrard.

L'arrêté, consigné sur le registre, est signé des administrateurs : *Le Bouhellec; Le Feburier; Danet aîné; Fauverot; Baumart; Laudren; Chapaux.*

Tous les prévenus, y compris les citoyens Jollivet et Jourdan, étaient décrétés d'arrestation et écroués à la maison de justice.

Immédiatement l'administration civile avait commencé l'instruction et les interrogatoires des prévenus. — Mais, dès son arrivée à Vannes, le général Quantin, le 7 ventôse, s'emparait de l'affaire et en dessaisissait les administrateurs, qui suspendaient les interrogatoires. La copie de l'instruction commencée et les pièces originales de la procédure étaient expédiées à l'état-major (8 ventôse — Reg. Corr. du département).

Le surlendemain (10 ventôse) le 10<sup>e</sup> bataillon du Var, auquel appartenaient les deux soldats dénonciateurs, avait reçu l'ordre de départ et rejoignait les divisions de Normandie.

Quant à Giraudeau et au caporal Michaud, ils restaient à Vannes, en subsistance, « aux fins de donner suite à l'affaire en instruction contre le citoyen Jourdan et autres. » (Corresp. du général Quantin — 9 ventôse.)

L'opinion publique s'émut de l'arrestation de deux concitoyens, Jourdan et Jollivet, accusés de conspiration, — de complicité avec les chouans. Les administrations civiles éprouvèrent des doutes.

Le citoyen Jourdan était un patriote, qui, sous le régime de la Terreur, avait été nommé administrateur du département par Prieur de la Marne. Actuellement, il était membre du comité de surveillance révolutionnaire. — Jollivet était l'homme de loi le plus considéré de Vannes. Tous les deux avaient, plus d'une fois, protesté contre les débordements du bataillon du Var et désigné leur commandant Guidal comme un officier supérieur donnant l'exemple de tous les excès.

La trame ne pouvait avoir été ourdie que par le commandant Guidal. Giraudeau était son instrument de vengeance contre des citoyens honorables.

Nous n'avons pu trouver trace des interrogatoires que subirent les prévenus. — Nous savons seulement, par une correspondance du procureur syndic du département, que le citoyen Jourdan protesta énergiquement contre les inventions de Giraudeau, en ce qui le concernait, et qu'il accusa le commandant Guidal d'avoir, pour le perdre, inspiré le dénonciateur.

On ne parlait rien moins que de vouloir tirer la chose au clair, en attaquant, devant les tribunaux compétents, le soldat Giraudeau coupable de calomnie et de diffamation.

Au bout de 12 jours d'une instruction infructueuse, le général Quantin écrivait au commandant de place de « mettre en liberté tous les individus qui ont été impliqués dans l'affaire Jourdan, ainsi que Jourdan lui-même, tous détenus par mesure de sûreté générale. » (Corr. 17 ventôse, du général Quantin.) En même temps, on s'empressait de renvoyer à leur corps, c'est-à-dire à Cherbourg, les volontaires Giraudeau et Michaud, pour les soustraire aux poursuites.

Dès le 15 ventôse, l'administration du département ne cachait pas ses impressions au ministre de l'intérieur.

« La conspiration dont je vous ai entretenu dans une lettre du 26 courant, n'est pas encore dévoilée. Le général Quantin était absent lorsque le département s'occupa de l'information, et, à son retour, le même jour, il demanda à en prendre connaissance. C'est devant les officiers de l'état-major que cette information a été continuée; mais arrêtée par l'absence du citoyen Bourgeois impliqué dans cette affaire. Les individus arrêtés continuent de rester en détention, et il me paraît toujours incertain, par les nouvelles déclarations faites à l'état-major, que j'ai vues, si la conspiration a existé contre l'État, ou bien, comme le dit le citoyen Jourdan, homme de loi, principal acteur dans cette scène, si c'est une conspiration ourdie pour le perdre, par le citoyen Guidal, commandant du 10<sup>e</sup> bataillon du Var. En effet, l'agent principal de toutes les démarches est un soldat du bataillon et on dit, à la charge des prévenus, que c'était un espion.

Ceux-ci soutiennent qu'il était envoyé pour les corrompre et les compromettre. La suite des informations, dont je prendrai connaissance, nous donnera peut-être le mot de cette énigme et je ne vous la laisserai pas ignorer. »

(Départ. corresp. 15 ventôse, an IV.)

Quelques jours après, le procureur du département, dans son compte-rendu décadaire au ministre de l'intérieur, s'exprimait ainsi :

« La prétendue conspiration n'était qu'une intrigue, qu'on pourrait appeler criminelle. Le général Quantin a terminé ses informations et a mis en liberté tous les prévenus, de manière qu'il est démontré que le dénonciateur Giraudeau a bien plutôt fait le rôle d'un *corrupteur* que d'un agent soudoyé pour découvrir des conspirateurs. Je ne prononce pas sur ses vues que j'ignore. Il est avoué par le commandant de son bataillon et par le général Lemoine. C'est une grande présomption en sa faveur; mais ce qui est certain c'est que Giraudeau est convenu, à l'administration, qu'il avait eu plusieurs entrevues avec Georges, chef de chouans, et qu'il lui avait remis quelques armes. C'était, dit-il, pour gagner sa confiance. Ce qui m'est encore assuré, par le commandant de

cette place, c'est qu'il a été délivré, à la garnison, pendant le mois de pluviôse, 94,000 cartouches, consommation énorme, qui peut-être mériterait examen. »

(Reg. Corr. départ. — 24 ventôse, an IV, au ministre de l'intérieur.)

Le mois suivant (2 germinal), le général Quantin s'entretenait, par correspondance, avec son prédécesseur, le général Lemoine, qui lui avait légué les ennuis de cette ténébreuse affaire :

« Déjà, lui disait-il, je vous ai fait part de la tournure qu'avait prise l'affaire en question. La mèche a été éventée par le maladroit Giraudeau, que vous aurez déjà vu sûrement, puisque je l'ai fait rejoindre son drapeau, et qui, sans cette précaution, aurait pu être jugé comme calomniateur — quoique je sois convaincu, autant que possible, qu'il ne le fut pas..... En un mot, d'une bonne affaire, elle a failli devenir préjudiciable à ceux qui en conduisaient le fil. » (Corresp. du général Quantin — arch. de la bibliothèque municipale de Vannes.)

En fin de compte, l'intrigue d'espionnage, ourdie par le commandant Guidal et l'agent provocateur Giraudeau, avait échoué sur toute la ligne. — Au dernier moment, Cadoudal avait flairé le piège, et les citoyens notables, qu'on voulait perdre, entrés en prison comme accusés, en sortaient accusateurs, le 7 mars 96.

Quant au bataillon du Var, il avait quitté Vannes depuis huit jours, par ordre supérieur, à destination de Cherbourg, laissant après lui les plus déplorables souvenirs.

\* \*

Il n'est pas sans intérêt de se demander ce que sont devenus la plupart des personnages qui ont joué un rôle dans le complot avorté, dont nous avons fait le récit.

#### 1° GARDON (LOUIS), des Alliers, en Béganne.

Gardon avait été un de ceux qui avaient envahi La Roche-Bernard, le 15 mars 1793, et participé aux massacres. — Amnistié en frimaire an III (décembre 1794), il n'avait pas tardé à se mal conduire. Depuis

le 30 vendémiaire an IV, il subissait, dans les prisons de Vannes, une condamnation à deux ans de détention, pour avoir fait partie d'une bande armée qui avait, la nuit, extorqué des armes et de l'argent, au domicile du citoyen Josse.

C'est Gardon qui avait, le premier, entamé conversation avec le volontaire Giraudeau, et l'avait mis en rapport avec l'abbé Robin.

Gardon mourut, peu de temps après (le 15 février 1796, — 27 pluv. an IV), sans doute du typhus, qui décimait les prisonniers. Son acte de décès est inscrit sur le registre de l'état civil.

#### 2° ROBIN, prêtre.

L'ex-vicaire d'Inzinac, Robin, avait été capturé aux environs d'Hennebont et était en prison, à Vannes, depuis deux mois, lorsqu'il vit Giraudeau. — Le 12 ventôse an IV, il fut déféré au tribunal criminel, comme prêtre déporté, et condamné à mort et guillotiné.

#### 3°

Le jeune Adrien BRULON, que nous avons vu à Kerango, à côté de Georges Cadoudal, était le fils d'un négociant de Vannes, ex-président du district et patriote. Ses quatre autres fils servaient dans les armées républicaines. Le jeune Adrien avait été entraîné aux Chouans, ainsi que plusieurs jeunes gens de Vannes, par le nommé Kobbe, dit la Bonce, capitaine de la garde nationale. Il ne tarda pas à être tué, dans une rencontre avec une colonne mobile.

Son cadavre, ainsi que celui de quatre autres chouans, fut rapporté à Vannes et reconnu par sa famille (7 germinal an IV). — On trouva dans ses vêtements son brevet de lieutenant-colonel.

#### 4° DE FRANCHEVILLE (TOUSSAINT-GUILLEUME).

Chef de chouans depuis 1793. Sous les ordres de Sol de Grisoles, de Francheville fut tué, sur le territoire de Marzan, en septembre 1796, — 3<sup>e</sup> j<sup>r</sup> complément, an IV.

#### 5° MERCIER, LA VENDÉE (PIERRE).

Mercier, major général de Cadoudal et son ami intime, fut tué en janvier 1804, par une balle républicaine, près de Loudéac, au moment où il tentait de gagner l'Angleterre, porteur de dépêches, qui furent saisies.

#### 6° GEORGES CADOU DAL.

Meurt guillotiné en place de Grève, en 1804, convaincu de conspiration contre la vie du premier consul.

7° LE MERCIER, dit de Grandchamp.

Deux frères Le Mercier ont figuré dans la Chouannerie. L'un, pendant plusieurs années a fait partie du *Conseil royaliste*; puis il s'est soumis et est devenu un des agents du gouvernement. Cadoudal le fait saisir et assassiner en 1800.

L'autre Le Mercier (Guillaume) n'a pas quitté Cadoudal, dont il était un des lieutenants. Il est monté avec lui sur l'échafaud, en 1804.

8° KOBBE, dit La Ronce.

Ancien militaire et maître de danse à Vannes, chef de chouans redouté, ex-capitaine de la garde nationale de Vannes, — passé aux chouans, en 1795, était à Quiberon — fit sa soumission à la pacification de l'an IV. Impliqué plus tard dans un complot, qui avait pour but de livrer Belle-Ile aux Anglais, Kobbe, pour racheter sa vie, dénonça ses complices, qui furent fusillés. Le Consulat le garda cependant en prison, jusqu'en 1804, époque à laquelle il fut amnistié et reconduit, par la gendarmerie, jusqu'à Épinal, son pays, où il resta sous la surveillance de la police.

9° PIOGER, dit Sans-Pitié,

Était un déserteur du 109<sup>e</sup>, passé aux chouans, — fit plusieurs fois sa soumission, mais jamais définitivement. Emprisonné sous le Consulat et gardé sous les verrous, par mesure de sûreté, pendant tout l'Empire, il ne recouvra sa liberté qu'en 1814.

10° LERIDANT.

Aide de camp de Cadoudal et engagé dans toutes ses entreprises, s'embarqua pour l'Angleterre, après l'exécution de son chef, et ne revint en France qu'à la Restauration. Louis XVIII lui octroya le grade de général.

Son frère, Louis Leridant, compatriote et ami du traître Goujon, qui livra Cadoudal à la police, fut arrêté, en même temps que lui, et condamné à deux ans de prison. Bientôt interné à Dijon, sous la surveillance de la police, Louis Leridant y mourut le 13 mai 1812.

Il y a, aux archives départementales du Morbihan, une lettre du ministre de la police au préfet du Morbihan, qui annonce la mort de Louis Leridant, à Dijon, et le prie d'en informer sa famille.

11° GUIDAL.

Le commandant du 10<sup>e</sup> bataillon du Var, dont la ville de Vannes eut tant à se plaindre, en 1796, devint général et figura, comme principal acteur, dans l'arrestation de Frotté, à Alençon (1800). Disgracié sous

l'Empire, et incarcéré à propos d'obscurcs intrigues, il joua un rôle dans la conspiration du général Mallet, en 1812, fut condamné à mort et fusillé.

12°

Nous ignorons ce que sont devenus les militaires GIRAUDEAU et MICHAUD.

13°

Le général LEMOINE a fait toutes les campagnes du Consulat et de l'Empire et n'est mort qu'en 1842, à l'âge de 78 ans.

14°

Le général QUANTIN fut deux fois commandant du Morbihan (1796 et 1800); en 1802, commandant de Belle-Ile; retiré en 1815. — La bibliothèque communale de Vannes possède les registres manuscrits de la correspondance du général Quantin, du 28 pluviôse au 6 thermidor, an IV (16 février au 23 juillet 1796).

15°

Quant aux citoyens JOLLIVET et JOURDAN, qui faillirent être victimes des dénonciations de Giraudeau, ils furent les deux hommes de loi les plus considérés de Vannes et continuèrent à exercer la profession d'avocat jusqu'à leur mort.

16°

Le chef de chouans, Jean-Marie CHRESTIEN, que Lefol avait signalé comme son cousin, fut pris à son tour et fusillé le 1<sup>er</sup> frimaire, an IV, par jugement du Conseil militaire.